



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 9 JUIN 2026

Date de convocation :

3 juin 2026

Date d'affichage :

29 juillet 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Jeanne d'Arc, Avenue de la Cathédrale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER

Date de la
convocation :
mercredi 03 juin
2026

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Didier CHALENCON, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Date de
publication en
ligne :
16 juin 2026

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE,

Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE présent à partir de la question n° 7, Monsieur Gilbert ROUX présent à partir de la question n° 4, Monsieur Laurent BARBALAT présent à partir de la question n° 4, Monsieur Gilles TEMPERE présent à partir de la question n° 19, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Fanny SABATIER puis a donné procuration à Gilles TEMPERE à partir de la question n° 19, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Jean-Paul BRINGER déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 20H30.

N° 1 SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DÉSIGNATION

Monsieur BRINGER : Ce que je vous propose, chers collègues, pour les désignations, c'est de procéder, si vous en êtes d'accord, au vote à main levée, sans avoir recours au vote électronique. Il n'y a pas d'opposition ? Merci. Je vous propose que ce soit Sandra LOMBARDY qui soit secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 AVRIL, 22 AVRIL ET 28 AVRIL 2026

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Si je n'en vois pas, je vous propose d'adopter les procès-verbaux des conseils communautaires de ces dates. Pas d'opposition, pas d'abstention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2026

Monsieur BRINGER : Est-ce que, par rapport à la délibération n°3, vous avez des remarques ou des questions ? Sur tous les comptes-rendus de décisions prises par le Président.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

N° 4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des remarques aussi ? C'est une délibération qui a reçu un avis favorable de la commission des finances. Est-ce qu'il y a des questions particulières, Monsieur JOHANNY ?

Monsieur JOHANNY : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Sur la question du règlement intérieur de notre conseil d'agglomération, j'ai fait la même remarque en commission. Je crois qu'on ne peut pas se plaindre tous et toutes de la défiance qui naît entre les citoyens et les élus, entre les pouvoirs et les

décisions qui sont prises, et en même temps ne pas mettre en œuvre des solutions techniques simples qui existent pour rapprocher les citoyens des décisions. Je pense que tous nos conseils d'agglomération devraient être filmés, diffusés en direct, comme ça se fait partout ailleurs, y compris dans des communes de Haute-Loire. Je pense que ce serait une décision importante à prendre et facile à mettre en œuvre. Je regrette que ça n'apparaisse pas dans ce règlement intérieur. Par ailleurs, je pourrais regretter d'autres choses, mais j'ai envie d'être positif, de commencer positivement, et vous dire que je reçois positivement les évolutions constatées dans le déroulement des commissions. Je crois que c'est une façon de travailler intéressante et qui nous permettra d'avoir des échanges constructifs.

Monsieur BRINGER : Vous avez fait la remarque sur la mise en vidéo des conseils communautaires. On regardera si vous voulez, mais il y a un coût important, la technique, toute cette problématique. On n'a pas forcément de demande sur ce sujet. Je suis content de voir que ce soir, c'est peut-être une première. On a six personnes qui sont là, en termes de public, c'est déjà très bien. C'est un problème de coût et de mise en œuvre aussi. Je suis satisfait aussi lorsque vous parlez des commissions et comment fonctionnent les commissions, vous savez que c'est aussi un souhait de ma part que les commissions fonctionnent comme elles doivent être. Ça doit être un moment de débat, d'échange et surtout d'information. Est-ce qu'il y a des oppositions sur cette délibération, des abstentions ? Une abstention pour Monsieur JOHANNY et pour Mademoiselle ALIBERT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 5 RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS : DÉSIGNATION ET APPROBATION DES MODALITÉS D'EXERCICE

Monsieur BRINGER : Vous savez que, d'après le Code général des collectivités, on se doit d'avoir un référent déontologue. Ce qu'on vous propose c'est que ce soit la même personne qui soit déontologue sur le dernier mandat. Il me semble aussi que sur le Puy, Michel, ça va être la même personne. C'est André-Frédéric DELAY, magistrat honoraire en qualité de référent déontologue des élus pour la durée du mandat. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que cette personne soit référent déontologue ? Pas d'opposition, pas d'abstention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 6 COMMISSION CONSULTATIVE DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Monsieur BRINGER : On se doit de désigner des élus titulaires et des élus suppléants. Sur les élus titulaires, je vous propose : Claire MICHEL MAZIERE, Frédéric GIMBERT, Sandra LOMBARDY, Laurent JOHANNY. Sur les élus suppléants : Michel BEGON, Roland LONJON, Didier DANTONY et Mathilde MOUCHON SICARD. Est-ce qu'il y a des remarques ou des personnes qui souhaitent éventuellement faire partie de la CCSPL ? Je n'en vois pas, donc ce que je vous demande, c'est de valider cette délibération avec les noms cités. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

4 titulaires

Claire MICHEL MAZIERE
Frédéric GIMBERT
Sandra LOMBARDY
Laurent JOHANNY

4 suppléants :

Michel BEGON
Roland LONJON

Didier DANTONY
Mathilde MOUCHON SICARD

- UFC Que Choisir
- Titulaire : Yves JOUVE
- Suppléant : Christian BELLUT

- UDAF
- Titulaire : Dominique BORDET
- Suppléante : Lucy KENDRICK

- Office de Tourisme :
- Titulaire : Valérie BELLUT
- Suppléante : Mathilde BOURGIN

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 7 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

Monsieur BRINGER : C'est la même chose pour la commission consultative ; adopter la délibération suivante sur la CCSPL et l'état des travaux réalisés en 2025. Est-ce qu'il y a des remarques ou pas ? Je suppose que tout le monde l'a lu, ou presque. Donc c'est simplement au préalable de la consultation d'état des travaux réalisés en 2025.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 8 TRANSPORTS URBAINS, SCOLAIRES, PMR ET TAD : TARIFICATION 2026/2027 : MODIFICATION

Monsieur JOUJON : Bonjour à toutes et à tous. Concernant la modification pour les transports scolaires, une délibération avait déjà été prise en 2025 concernant un découpage sur dix mois. Là c'est suite au changement de logiciel, donc la répartition se fera au trimestre. Donc le coût total final ne change pas, c'est juste la répartition.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération ? Pas de remarques ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 9 SERVICE VÉLO EN VELAY - CONSIGNES À VÉLOS : MODIFICATION DE LA DURÉE DE LOCATION ET PLAFONNEMENT DES PÉNALITÉS DE RETARD

Monsieur JOUJON : Cela concerne le service vélo en Velay, ce serait sur une modification entre l'allocation, la consigne à vélo et le plafonnement des pénalités. Au niveau de l'allocation pardon, jusqu'à présent il y avait une tarification au mois et au trimestre, on vous propose de le faire à l'année pour que ce soit plus facile pour les usagers. Concernant les pénalités, pareil, donc de les mettre après sept jours et la pénalité aurait une valeur de dix euros par jour de retard et elle serait plafonnée à 100 euros. Voilà juste les trois modifications du règlement.

Monsieur BRINGER : Je ne vois pas de questions. Je vous demande d'approuver la délibération n°9. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 10 RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES : MODIFICATION

Monsieur JOUJON : C'est pareil, cette délibération avait déjà été prise. C'est la carte Oûra qui passe de cinq à huit ans. Voilà, c'était juste pour cette modification.

Monsieur BRINGER : Simplement une modification de la durée. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 11 TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À INTERVENIR AVEC LES COMMUNES DE BEAULIEU, BONNEVAL, MALREVERS ET SEMBADEL

Monsieur JOUJON : Là c'est le transport scolaire, comme vous le savez c'est l'agglomération qui a la compétence, mais elle peut la déléguer à des communes et à l'heure actuelle il y a quatre communes qui l'exercent : Beaulieu, Bonneval, Malrevers et Sembadel. La convention arrive à son terme, donc on vous demande juste d'avoir l'autorisation de signer une nouvelle convention qui partira de septembre 2026 à juillet 2030.

Monsieur BRINGER : On va peut-être rappeler, Philippe, que dans le cadre des transports scolaires on est soumis très souvent à des augmentations importantes de la part de nos prestataires. Et le fait que l'on confie ou que l'on délègue une partie du transport au niveau des communes, ça nous permet aussi de diminuer et de montrer qu'il y a une certaine concurrence. On se retrouve confronté très souvent à ce qu'il n'y ait qu'un seul prestataire par lot, donc il faut qu'on soit vigilant aussi. Et j'attire votre attention sur le fait que certaines communes, avec les aides de l'agglomération (et Laure viendra vous expliquer comment il faut faire) peuvent aussi amener des services supplémentaires au niveau de la commune. N'hésitez pas au moins à vous renseigner et puis ensuite, en fonction de, faire la prestation de transport. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 12 ABONNEMENT SCOLAIRE RÉGIONAL : AVENANT N°1 À LA CONVENTION

Monsieur JOUJON : La Communauté d'agglomération a fait signer une convention avec SNCF Voyageurs concernant les abonnements scolaires régionaux. Pour en faciliter la gestion, il est préférable d'opter pour une facturation annuelle au lieu d'une semestrielle, comme initialement prévu.

Monsieur BRINGER : Il me semble que c'était une demande de la SNCF ?

Monsieur JOUJON : Oui.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 13 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GEPU AUX COMMUNES DE SAINT-GENEYS-PRÈS-SAINT-PAULIEN (PLACE DE LA MAIRIE), VOREY-SUR-ARZON (IMPASSE EUROPA), COUBON (RUE DU HAUT), LAVOUTE-SUR-LOIRE (ENTRÉE NORD), SOLIGNAC-SUR-LOIRE (CHASSILHAC)

Monsieur GOBET : Bonsoir à tous, bonsoir à toutes. C'est une délibération que vous verrez apparaître assez régulièrement puisqu'elle est en rapport avec des travaux que nous mettons en place. J'en profite très rapidement pour redire à tous les nouveaux maires : attention quand vous allez faire des travaux de surface, des travaux de voirie, pensez au réseau, ne nous demandez pas au dernier moment d'intervenir. On est obligés de faire une planification pluriannuelle parce que sinon vous risquez de vous mettre en retard. Contactez la DEA avant tout projet pour que l'on puisse travailler de concert. Donc ici, ce soir, c'est pour plusieurs communes : Saint-Geneys-Près-Saint-Paulien où il y a un chantier de 12 000 euros et 6 000 euros qui reste à charge de la commune de Saint-Geneys. Pour Vorey-sur-Arzon, 14 000 euros de travaux, 7 000 euros à la charge de la commune. Coubron, rue du Haut, 15 000 euros de travaux, 7 500 euros pour la commune. Lavoûte-sur-Loire, 10 000 euros, 5 000 euros pour la commune. Et Solignac-sur-Loire à Chassilhac, 7 000 euros de travaux, 3 500 euros à la charge de la commune. Sachant que les autres 50 % sont pris en charge par l'agglomération depuis le transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines des communes à la communauté d'agglomération. Je ne sais pas si vous avez des questions sur la GEPU.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non, merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 14 SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ALLIER : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS :
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 22 AVRIL 2026

Monsieur BRINGER : Il y a une petite modification par rapport à ce que l'on avait fait lors du précédent conseil des désignations. Donc là, il nous faut recourir à deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la communauté d'agglomération sur ce syndicat mixte d'aménagement. Titulaires, il vous est proposé : Sandra LOMBARDY, Olivier DEPALLE ; et en suppléants : Jean-Claude MOREL et Jean-François GALLIEN. Est-ce que vous êtes d'accord ? Pas de remarques ? Merci. Donc ça veut dire pas d'opposition, pas d'abstention.

Titulaires :

Sandra LOMBARDY

Olivier DEPALLE

Suppléants

Jean Claude MOREL

Jean-François GALLIEN

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 15 NATURA 2000 : RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DEL CC2026 070 DU 22 AVRIL 2026
RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AUX COMITÉS DE PILOTAGE

Monsieur BRINGER : Sur la NATURA 2000 aussi, il fallait qu'on revoie un petit peu les désignations par rapport à ce qui avait été demandé la première fois concernant les porteurs et les représentants qui siègent au niveau de ces conseils. Est-ce que vous avez des remarques par rapport à cette désignation et ce petit changement ? Non. Ce que je vous propose, c'est d'approuver cette délibération.

Nom	Porteurs	Représentants
"Carrières de Solignac"	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Frédéric GIMBERT
"Gorges de la Loire et affluents partie sud"	Région Auvergne-Rhône-Alpes	
"Gorges de La Loire"	Région Auvergne-Rhône-Alpes	
"Gorges de l'Arzon"	Région Auvergne-Rhône-Alpes	
"Mont Bar"	PNR Livradois Forez	Solange FALGON
"Grotte de la Denise"	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Franck MARTEL
"Complexe minier de la vallée de la Senouire"	PNR Livradois Forez	Roland GOBET
"Rivières à moules perlières"	PNR Livradois Forez	Gérard TRIOLAIRE
"Marais de Limagne"	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Alain LIOUTAUD
"Haut Val d'Allier"	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Olivier DEPALLE
« Val d'Allier/Vieille Brioude/Langeac »	Région Auvergne-Rhône-Alpes	
"Gorges de l'Allier et affluents"	Région Auvergne-Rhône-Alpes	

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE : APPROBATION DES AIDES PRÉSENTÉES AU COMITÉ D'ENGAGEMENT ADEME DU 25 FÉVRIER 2026

Madame LOMBARDY : Bonjour à tous. La communauté d'agglomération, dans le cadre de son plan climat, air, énergie territoriale et la démarche territoire à énergie positive, s'est fixé des objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable : plus 32 % à l'horizon 2050. Pour y contribuer, la collectivité a signé avec l'ADEME, en juillet 2023, un contrat de chaleur renouvelable. Ce dernier vise les projets des filières suivantes : réseau de chaleur, bois, énergie solaire, thermique et géothermie. Il a une durée de trois ans et permet à la communauté d'agglomération de gérer le Fonds Chaleur de l'ADEME, afin d'en faire bénéficier l'ensemble des porteurs de projets disposant d'un numéro SIREN, c'est-à-dire les collectivités, les entreprises et les associations. Dans ce cadre, une prestation de conseils aux porteurs de projets est proposée par l'agglomération. Le cinquième et dernier comité d'engagement du contrat de chaleur renouvelable s'est réuni le 25 février 2026 et a décidé d'aider les

15 projets suivants. Sont concernés (je ne vais pas vous donner le détail des montants) la commune de Chaspuzac, la ville de Puy-en-Velay, la commune de Polignac, BETA Énergie, SASU Maisonneuve, Entreprise Bonnamain. Il y a la SCI Juleo, la pharmacie Luquet, la commune d'Espalier-sur-Saint-Marcel, la SCI Ploton-Maillard. Ce pour un total de 1 637 048,37 euros. Donc il vous est proposé d'attribuer l'ensemble de ces sommes à ces communes.

Monsieur BRINGER : On peut dire que c'est très positif. Quand on voit le montant total qui est un peu plus de 1,6 million d'aides dans le cadre de nos investissements. N'hésitez pas à faire la demande en passant par les services de l'agglomération.

Madame LOMBARDY : J'ai oublié un détail qui a son importance, c'est de dire qu'on a consommé la quasi-totalité de l'enveloppe mise à disposition. Donc ça c'est vraiment intéressant, c'est qu'on a bien travaillé, on a accompagné un certain nombre de projets, en tout cas tous ceux pour lesquels on a eu des ambitions. Donc c'est plutôt prometteur.

Monsieur BRINGER : S'il n'y a pas de remarques, je vous propose qu'on vote cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 DE DÉLÉGATION DE GESTION DES DIGUES DE LA PLATEFORME DE VICHY

Madame LOMBARDY : Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, la communauté d'agglomération s'est engagée aux côtés de plusieurs EPCI du bassin ligérien dans une convention de délégation de gestion portée par l'EPL au fonctionnement de la plateforme de proximité de Vichy dédiée à la gestion des systèmes d'endiguement. Cette plateforme permet d'apporter un appui technique, réglementaire et organisationnel aux collectivités gestionnaires de digues. À la suite d'un audit organisationnel réalisé en 2024-2025, il est apparu nécessaire de clarifier la répartition des missions entre l'EPL et les EPCI membres de la plateforme, mais également d'actualiser les modalités financières et de gouvernance de la convention. Le présent avenant a donc pour objet de préciser les missions assurées respectivement par l'EPL et les collectivités, d'actualiser les coûts prévisionnels de fonctionnement de la plateforme, de modifier les modalités de financement et de suivis, d'intégrer les dispositions relatives aux responsabilités des partis. Aussi dans ce cadre, l'avenant précise les missions de l'EPL qui sont d'appui technique et réglementaire, de surveillance des systèmes d'endiguement (sachant qu'il n'y a plus d'astreinte sur les surveillances), d'assistance à la gestion de crise, d'animation de la plateforme, de coordination technique entre les collectivités membres. Les coûts de fonctionnement de la plateforme ont été réévalués pour les années 2026 à 2 028, comme suit : en 2026, les montants pour la CAPEV seraient de 15 222,86 euros, en 2027, ils seraient de 15 527,32 euros, et en 2028, ils seraient de 15 837,77 euros. Donc cette plateforme a plus vocation à nous aider techniquement, notamment par exemple en nous fournissant des exemples de cahiers des charges, en nous faisant des retours d'expérience qu'ils peuvent avoir sur les différents territoires. Voilà, c'est un peu l'idée de cette adhésion. Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur BRINGER : S'il n'y a pas de questions, vous approuvez cette délibération ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE BLEU À POLIGNAC : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES 2025

Monsieur BEGON : Bonsoir à toutes et à tous. Cela concerne la concession d'aménagement de la zone d'activité de bleu à Polignac. Il s'agit du compte rendu annuel des comptes pour l'année 2025. La communauté d'agglomération avait délibéré en désignant la SPL de Velay en qualité de

concessionnaire en 2018. Depuis 2018, la SPL a travaillé sur ce projet avec les différentes phases d'études. Le projet concerne un zonage d'environ 11,4 hectares, avec une partie est et une partie ouest, comme vous avez pu voir. Pour l'année 2025, on continue dans les études les obligations qui nous sont faites au niveau de ce dossier. En 2025, on a finalisé le dossier d'autorisation environnementale unique et le dépôt du permis d'aménager. On peut penser que courant 2026, au dernier trimestre, on pourrait avoir une autorisation préfectorale, ce qui nous permettrait de pouvoir lancer des travaux dans l'année 2026, et concrètement, voir aboutir ce projet en 2027. Ce projet, lancé en 2028, a vu plusieurs péripéties successives, notamment au niveau des autorisations. On est contraints par **X (23 min 57 sec)**, avec tout ce qui va avec, donc la préserver. Et aussi, il y a tout ce qui concerne les dossiers de compensation. Je vous fais fi des chiffres qui sont sur le compte rendu. Voilà ce qu'on peut dire sur ce compte rendu annuel.

Monsieur BRINGER : Pas de remarques ? Est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ? Non, merci. Sandra veut revenir sur un point important suite à la délibération.

Madame LOMBARDY : En fait, je voulais profiter du fait d'avoir le micro, mais j'ai loupé. Je voulais simplement vous alerter, ou en tout cas vous informer. Ce matin, j'ai participé à la première réunion de lancement du PEP-PAPI de l'Axe-Loire. Nous étions très, très peu nombreux en termes d'élus. Je voulais simplement vous rappeler que la communauté d'agglomération à la compétence PI, qui a été déléguée, pendant les études... Alors certes, nous n'en sommes qu'aux études pour l'instant, mais ces études sont importantes, et notamment dans les retours d'expérience que vous pouvez avoir sur votre territoire, parce que le bureau d'études nous a présenté un diagnostic. Il nous a présenté un récapitulatif de toutes les données qui existent. Cependant, on s'est rendu compte que les élus qui étaient présents ont soulevé des points d'attention, des problématiques que le bureau d'études n'avait pas forcément vues. C'est pour ça que je vous incite vraiment fortement à pouvoir venir participer à ces COPIL. Il n'y en aura pas beaucoup. On va très rapidement, dès septembre, arriver sur des scénarii de travaux. Et il ne faut pas oublier que, même si c'est la communauté d'agglomération qui a la compétence, qui engagera des travaux, parce qu'il y a des financements qui sont très importants, on va être quand même amenés à aménager sur vos territoires, sur les communes, sur vos communes. Donc, c'est vraiment important que vous vous empariez du projet et que vous vous investissiez dans ce dossier. En tout cas, je ne peux que vous le conseiller. Voilà, c'était juste un petit appel à participants et à participer.

Monsieur BRINGER : Oui, tu avais entièrement raison de revenir, parce que ce sont des éditions qui se prennent en COPIL et après, on pourrait reprocher de ne pas prendre les bonnes décisions. J'attire votre attention surtout au niveau des nouveaux élus qui ont peut-être peu ou pas de connaissances sur cette partie PEP et PAPI.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 19 RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION "AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE" : **MODIFICATIONS**

Madame BRINGER : Oui, bonsoir à tous. Cette délibération concerne donc une modification de notre règlement qui concerne le dispositif d'aide aux petites entreprises du commerce de l'artisanat des services avec point de vente. Effectivement, il y a un dispositif d'aide aux petites entreprises du commerce qui a été mis en œuvre par la Région il y a maintenant quelques années. Nous sommes là en cofinancement au niveau de l'agglomération pour aider les entreprises dans ce dispositif. Il y a eu ces derniers temps un certain nombre de modifications au sein de ce dispositif. Il nous faut donc, nous aussi, remettre à jour notre règlement pour qu'on soit en totale conformité avec les règles du dispositif région. Très rapidement, voici les points qui sont modifiés. Un premier point qui concerne les surfaces de vente, des points de vente, qui maintenant doivent être inférieures ou égales à 150 m² au lieu de 400 m² par le passé. Il y a aussi la possibilité de déroger à cette règle de surface au cas par cas pour des activités récréatives ou de loisirs comme des salles de sport. Autre point, concernant aussi les associations qui maintenant peuvent être éligibles. Ensuite, il y a un critère sur l'activité restauration rapide. La restauration rapide n'était plus éligible, elle redevient éligible, mais avec certains critères,

notamment s'il y a une partie de la restauration qui peut se faire sur place ou à emporter. Ensuite, il y a aussi un critère concernant les territoires éligibles. Toutes les activités qui sont positionnées sur des zones d'activité, qu'elles soient communautaires ou communales, les activités sont à ce moment-là inéligibles. Ensuite, il y a un ajout en ce qui concerne les équipements de type *locker* ou *drive* qui sont des équipements éligibles. Autre point en ce qui concerne les porteurs de projets qui sont en création ou en reprise d'entreprise, s'ils déposent un dossier de demande de subvention, ils doivent obligatoirement passer par les chambres consulaires CCI ou CMA pour que les chambres consulaires montent leur dossier et émettent un avis sur la pérennité de leur activité future. Et enfin, le dernier point qui concerne la propriété de l'activité. Effectivement, les bénéficiaires doivent conserver leur activité au minimum trois ans. Si ce n'est pas le cas, il peut leur être demandé de rembourser l'aide partiellement ou totalement. Voilà les quelques points qui sont à modifier dans notre règlement pour être en conformité, si vous en êtes d'accord.

Monsieur BRINGER : Pas de remarques sur les propos de Corinne ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 20 SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE LYON : **DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT TITULAIRE ET DE SON SUPPLÉANT**

Madame BRINGER : Vous connaissez le syndicat mixte de promotion de l'axe Toulouse-Lyon qui à la fois diligente des études sur cet axe et qui aussi organise la promotion de cet itinéraire entre Lyon et Toulouse. On a à désigner au sein de l'agglomération deux représentants, un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de ce syndicat mixte. Donc, il vous est proposé Rémi BARBE en titulaire et Céline DEBARD en suppléante.

Monsieur BRINGER : Des élus du sud. Vous êtes d'accord, pas d'opposition, pas d'abstention ? Merci.

Titulaire : Rémi BARBE
Suppléante : Céline DEBARD

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 21 ABATTOIR : TARIFICATION

Monsieur GROS : Pour cette délibération, il vous est proposé d'appliquer une revalorisation de 2 % sur l'ensemble des tarifs à compter du 1er juillet. Vous avez vu tous ces tarifs, je pense que vous avez tous regardé. Il y a eu un avis favorable à la commission des finances et à la commission développement économique.

Monsieur BRINGER : Est-ce que vous êtes favorable à la proposition qui vous est faite ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Peut-être, Gérard, tu peux nous parler un peu de la situation de l'abattoir, c'est important aujourd'hui.

Monsieur GROS : Oui, il y a un an, on a engagé un plan de redressement avec une réduction des dépenses de fonctionnement, de la masse salariale et une augmentation des recettes. On avait fixé un objectif de 500 000 euros de résultats, d'économie. Ces 500 000 euros, le résultat a été atteint, l'objectif a été atteint. Pour le budget, cette année, on prévoit une subvention d'équilibre de 320 000 euros. Je pense qu'on sera peut-être un peu en dessous, on va voir. On continue bien sûr ce plan, encore avec la réduction des charges et on recherche toujours du tonnage un peu supplémentaire qui nous arrangerait bien.

Monsieur BRINGER : Pour compléter, je félicite le travail qui a été fait, Marie-Hélène DUBOIS, les

services, Gérard, l'implication que vous avez eue par rapport à l'organisation mise en place pour arriver à valider ce premier 500 000 euros. La marche n'est pas atteinte, mais on n'en est pas loin, j'allais dire. Si on continue de cette façon, on se positionnera favorablement sur l'abattoir et c'est ce qu'il faut absolument que l'on fasse. En ce moment, on est en dessous du tonnage.

Monsieur GROS : On a une petite baisse de tonnage, mais on est sur deux ou trois pistes pour arriver au moins à tenir à l'équilibre et voir augmenter un petit peu.

Monsieur BRINGER : Voilà, bonne nouvelle pour l'abattoir, mais il y a encore du travail à réaliser pour qu'on optimise ce fonctionnement. Je ne sais pas s'il y a des questions, des remarques par rapport à la tarification. Pas d'opposition, pas d'abstention. Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 22 ECOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2026

Madame MOUCHON-SICARD : Bonsoir à tous. Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au groupement artistique et musical des Portes d'Auvergne, dit GAM, qui est situé à Saint-Paulien. Cette école associative est implantée sur un secteur du territoire communautaire, mais qui n'est pas desservie par les ateliers des arts et contribue ainsi au maintien de l'offre culturelle et artistique de proximité. Cette école sollicite une subvention de fonctionnement de 25 000 euros. Il est proposé de maintenir le niveau de subvention qui a été accordé en 2025, soit une subvention de 17 000 euros. Il vous est proposé d'adopter l'enveloppe de subvention 2026 allouée au GAM pour ce montant de 17 000 euros et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Marie-Pierre, non ? Tout va bien ?

Madame VINCENT : Oui, ce n'est pas voté encore, mais je vous remerciais si vous acceptez, parce que c'est une école de musique. Comme toutes les écoles de musique, elles ont du mal à équilibrer. Le GAM fait aussi d'autres choses pour pouvoir équilibrer, c'est-à-dire ils font de la danse, ils font du chant, mais de toute façon, ils ont besoin de notre soutien à l'agglomération, du soutien de la commune aussi, parce que la commune le soutient aussi, et on a demandé cette année le soutien du département, qu'on n'a encore pas obtenu, mais sinon, ce n'est pas viable. Malheureusement, on le sait bien avec l'école de musique du Puy, ce n'est pas viable s'il n'y a pas de subvention à toutes ces écoles de musique. Merci.

Monsieur BRINGER : En espérant que tu portes un message fort auprès du Département. Merci, Marie-Pierre. Pas d'opposition pour cette délibération, pas d'abstention. Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 23 CONSERVATOIRE/ATELIERS DES ARTS : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Madame MOUCHON-SICARD : La prochaine délibération porte sur la convention qui est conclue entre le département et la communauté d'agglomération pour l'attribution de la subvention de fonctionnement qui est accordée aux ateliers des arts, dit CRD, au titre de l'année scolaire 2025-2026. Le CRD bénéficie d'une aide forfaitaire de 233 650 euros, qui est liée à son classement en type 4, qui reconnaît notamment la qualité et la diversité des enseignements proposés, les projets culturels développés par l'établissement, ainsi que son implication dans les dispositifs d'EAC, l'éducation artistique et culturelle. Il y a des aides complémentaires qui viennent également accompagner plusieurs dispositifs qui sont

portés par le CRD, notamment les classes à horaires aménagées, les interventions en milieu scolaire, ainsi que les enseignements danse, théâtre et musique actuels. Vous avez le détail de ces montants qui figurent dans la délibération. Par ailleurs, une subvention complémentaire de 8 500 euros est attribuée pour les enseignements dispensés au site de Craponne-sur-Arzon. Le montant total de la subvention départementale s'élève donc à 300 563 euros, qui correspondent au site du Puy-en-Velay, Vorey-Rosières et de Craponne-sur-Arzon. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention avec le département afin de permettre le versement de cette subvention à hauteur de 300 563 euros au bénéfice du CRD. Est-ce que vous avez des remarques ?

Monsieur BRINGER : Je n'en vois pas. Je suppose que tout le monde est favorable. Pas d'opposition, pas d'abstention. Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 AIDES AUX CLUBS SPORTIFS : SUBVENTIONS 2026

Monsieur RIFFARD : Oui, bonsoir à tous. Cette délibération concerne les subventions supérieures ou égales à 5 000 euros. Les subventions inférieures faisant l'objet d'une décision signée du Président dans le cadre de sa délégation. Il vous est proposé d'adopter une subvention aux associations sportives club communautaire pour 2026 pour un montant total de 32 000 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition, pas d'abstention. On passe à la suivante.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 MANIFESTATIONS SPORTIVES : SUBVENTIONS 2026

Monsieur RIFFARD : C'est pour des subventions supérieures à 5 000 euros. Il vous est proposé d'adopter des subventions aux associations sportives pour l'organisation des manifestations durant l'année 2026 pour un montant total de 30 000 euros.

Monsieur BRINGER : À chaque fois, vous avez la répartition qui est présentée dans le tableau annexé. Vous avez dû regarder ces éléments. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 CLUB SAINT-GERMAIN BLAVOZY HANDBALL : SUBVENTION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX

Monsieur RIFFARD : C'est pour les clubs conventionnés, supérieurs à 23 000 euros de subvention. Le premier, c'est le club de Saint-Germain Blavozy Handball qui avait en 2025 une subvention de 20 000 euros, nous avons décidé de leur attribuer 5 000 euros supplémentaires vu qu'ils ont deux équipes en national. L'équipe 1 est en national 2 et l'équipe 2 s'est maintenue en national 3. Donc, nous proposons d'adopter pour une subvention totale de 25 000 euros.

Monsieur BRINGER : Oui, c'est une aide aux clubs de hand féminin haut niveau sur notre agglomération. Est-ce qu'il y a des remarques, des oppositions, des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 CLUB AGGLO LE PUY-EN-VELAY NATATION : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE

FINANCEMENT POUR LA SAISON SPORTIVE 2026/2027

Monsieur RIFFARD : Pour le club Agglo Le Puy-en-Velay natation qui compte 766 adhérents, il vous est proposé de maintenir la subvention globale et forfaitaire de 33 000 euros au titre de la saison 2026-2027.

Monsieur BRINGER : Pas de remarques, pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 ASM BASKET : SUBVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON 2026/2027

Monsieur RIFFARD : L'ASM Basket est une association qui compte 211 adhérents avec 9 équipes engagées au niveau régional et départemental. Donc, pour 2026, nous avons décidé de diminuer un petit peu la subvention qui va passer à 40 000 euros.

Monsieur BRINGER : Pas de remarques, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non, on continue.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 COP RUGBY : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AU CLUB DE RUGBY POUR LA SAISON 2026/2027

Monsieur RIFFARD : Dans le club du COP Rugby, il y a l'équipe 1 qui évolue en championnat fédéral 3, et l'école de rugby regroupe les communes du Brives-Charensac, Puy-en-Velay, Craponne-sur-Arzon, Roche-en-Régnier. Ça compte donc 170 jeunes sportifs de moins de 18 ans. Nous avons proposé d'attribuer 60 000 euros pour l'association COP Rugby, comme l'année précédente.

Monsieur BRINGER : Pas de changements par rapport à l'année dernière. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 CLUB DE BASKET HANDISPORT : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA SAISON SPORTIVE 2026/2027

Monsieur BRINGER : Il vous est proposé d'attribuer, de la même façon que la délibération précédente, le même montant, 42 500 euros. Il y avait le club de basket-handisport en 2025 et on renouvelle pour la saison 2026-2027, si vous en êtes d'accord. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Non.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Xavier RIFFARD n'a pas participé au débat et a quitté la salle

N° 31 FOOTBALL CLUB ESPALY : SUBVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON 2026/2027

Monsieur RIFFARD : Je crois qu'elle finit la saison 1 vaincue en Régional 1 et qu'elle remonte en National. Il y a une petite erreur sur la délibération. Je vois qu'il est marqué qu'elle participera au championnat National 3. En fait, elle va participer au National 2. Le niveau National 3 n'existe plus. National 3 est devenu National 2, National 2 est devenu National et National est devenu Ligue 3. Suite à cette montée en National 2, nous vous proposons d'attribuer une subvention de 45 000 euros au football club d'Espalie.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y avait des remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

**N° 32 ACCUEIL DU TOUR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Monsieur RIFFARD : Je pense que la majorité d'entre vous a pu suivre l'arrivée hier au Puy-en-Velay, et a pu constater le nombre de personnes qui étaient au bord des routes. C'est une épreuve qui est une des top mondiales des épreuves cyclistes : 200 pays ont retransmis l'épreuve hier, dont deux heures de direct sur France Télévisions et Eurosport, ce qui montre qu'il y a un impact, outre l'aspect sportif, il y a un impact sur le territoire. On a une ville étape d'arrivée hier, et demain, ville de départ en début d'après-midi. Nous vous proposons d'attribuer une subvention de 36 000 euros, 20 000 pour l'étape d'arrivée et 16 000 pour le départ.

Monsieur BRINGER : Quelle belle manifestation ! Quand on a vu le monde qu'il y avait hier le long du Broye, et j'espère que ce sera la même chose demain, je vous encourage à venir demain matin, puisque là les coureurs auront un peu plus de temps, et comme c'est le Tour Auvergne-Rhône-Alpes, ça permet aussi de pouvoir les côtoyer de très près, c'est un peu moins strict que le Tour de France. Et puis on avait dans les équipes de beaux coureurs, il y en a un que l'on entend beaucoup en ce moment, on entend parler de son nom, c'est Paul Seixas, qui on espère gagnera le Tour de France dans les années à venir. Une très belle manifestation, ça met en valeur notre territoire. Ce que je disais à certaines personnes, c'est qu'au-delà de cet accueil, et tu l'as très bien expliqué concernant l'émission de télévision, plus d'une heure et demie de télé, ça valorise le fait que notre territoire peut être un territoire réel de vélo, pas simplement sportif, mais aussi touristique. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Monsieur JOHANNY : Je voulais intervenir sur la précédente et sur les précédentes, mais Monsieur RIFFARD sait déjà, je pense, ce que je vais dire sur les précédentes. En fait, en commission, nous avons eu des échanges que je peux qualifier très intéressants. Je n'ai rien voulu dire tout à l'heure. Petite remarque sur les tableaux dans les pièces jointes, personnellement, je pense (peut-être que je fais une erreur de manipulation), mais pour les trois premières délibérations, le tableau que je vois ne renvoie qu'à la subvention pour le club de handball de Saint-Germain. Cette remarque faite, les échanges en commission ont porté sur la question de la critérisation parce qu'on voit bien qu'on arrive au bout d'un système qui fait que nous avons des subventions qui sont déconnectées, en fait. Les décisions sont prises les unes à la suite des autres. Alors, évidemment, chacun parmi nous connaît l'état d'un club, la situation, et veut bien l'aider, oui, d'accord. Sauf qu'en fait, en termes de justice, ça ne peut plus marcher. La question de la critérisation, ce n'est pas simplement mettre en œuvre, évidemment, mais je pense qu'il faut inévitablement s'y atteler. Tout simplement, encore une fois, pour une question de justice, mais je crois que là-dessus dans la commission, on était plutôt d'accord. Sur la délibération concernant le Tour AURA, moi aussi, je suis très content de voir notre territoire accueillir le Tour AURA. Aucun problème là-dessus. Par contre, quand on accueille le Tour AURA comme on a pu accueillir le Tour de France, je dirais que c'est joli d'afficher ville et agglomération du vélo, mais derrière, il y a des exigences, notamment sur la partie urbaine, sur l'aménagement des voies. On en parlera peut-être tout à l'heure à l'occasion d'une délibération, d'ailleurs, mais des exigences où on voit bien que là encore, on n'est pas dans les clous, si je peux permettre l'expression. Non, il y a des engagements forts que notre agglomération doit porter en termes de sécurisation, tout simplement, de développement du vélo au quotidien, notamment sur la partie urbaine. Une question, d'ailleurs, ce soir, le schéma directeur vélo, acté, où en est-on ? Merci.

Monsieur BRINGER : Il y a plusieurs points. Je vais répondre sur la partie critérisation. Je trouve que vous avez des mots forts en parlant de justice. Je trouve que c'est un mot qui est très fort. Oui, en effet, il faut que l'on travaille sur les subventions, que l'on regarde ce qu'il en est, mais j'attire votre importance sur le travail qui est fait par toutes les associations. Et ces associations, elles ont réellement besoin de subventions pour pouvoir exister. On le voit encore plus en ce moment avec la problématique de déplacement et les augmentations suite aux coûts énergétiques des véhicules. Il y en a certains qu'il faut qu'on regarde attentivement. Une critérisation, je sais qu'il y a certains élus lors des mandats

précédents qui avaient travaillé dessus. Je ne sais pas si vous en faisiez partie ou si vous étiez à la commission en sport. Certains dans la salle y étaient. Ce n'est pas forcément évident. Donc oui, il faut que l'on regarde un petit peu ce qu'il en est. Il faut mettre en avant l'accompagnement que l'on peut apporter au club, que ce soit sportif, mais aussi associatif, puisqu'on va voir tout à l'heure les aides aux associations. Donc c'est important aussi que l'on regarde. Mais oui, Xavier en a échangé avec moi. On a regardé un petit peu. Il faudra que l'on travaille, que l'on regarde et qu'est-ce que l'on peut faire pour essayer, j'allais dire, de valoriser au plus le travail fait par ces associations. Sur la dernière question, je vais peut-être rappeler que samedi, nous étions entre Vals et Le Puy avec un investissement important qui a été réalisé. Justement, quand on parle de mobilité et de schéma de développement cyclable, cet aménagement, il faisait partie de ce schéma de développement cyclable. J'imagine que Philippe JOUJON ou Michel CHAPUIS sont très satisfaits de l'aménagement qui a été fait. Et en clair, j'étais présent, il y a beaucoup de personnes qui sont intervenues et qui nous ont dit que c'était agréable de pouvoir utiliser le vélo entre Vals et Le Puy, mais pas que. Il y avait aussi des personnes qui font du loisir, qui se promènent et nous ont dit que ça allait être agréable d'aller de Vals jusqu'à Brive voir au-delà sur la voie Velay. Tout ne peut pas se faire en un jour. Chaque fois qu'il y a des travaux, il y a des réflexions. On regarde ce qu'il en est et on regarde les aménagements qui peuvent être réalisés. C'est toujours critiquable parce que certaines personnes souhaiteraient qu'on aille plus vite. Je rappelle que depuis quelques années, il y a une structure qui se réalise dans le cas du schéma de développement vélo, moi qui habite à Brive, c'est un vrai régal pour venir au Puy, mais j'allais dire attention à ne pas opposer, surtout. C'est ce qui me dérangerait, moi, qu'on oppose les vélos aux voitures. C'est-à-dire qu'on se doit d'être un territoire de partage à la fois pour les cyclistes, pour les gens qui se déplacent pour le sport, pour les personnes qui se déplacent aussi pour aller au travail. Mais il y a des personnes qui utilisent aussi leurs voitures et les bus aussi.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 33 TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES PISCINES

Monsieur RIFFARD : Les piscines communautaires ne disposent pas toutes d'une offre de restauration de type snack et les parkings de La Vague, de Lavoute et de Saint-Paulien peuvent constituer un site stratégique pour l'implantation ponctuelle d'un food truck. Afin de donner à la collectivité la possibilité d'installer des food trucks sur le domaine public des parkings, il vous est proposé d'instaurer un taux d'occupation de 25 euros par jour.

Monsieur BRINGER : C'est ce qu'on appelle une RUDP, une redevance d'utilisation du domaine public. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je n'ai peut-être pas fait voter la précédente, alors excusez-moi. J'étais dans les explications, donc est-ce qu'il y avait des oppositions sur la précédente ? Des abstentions ? Je vous remercie. Oui, donc la 33, je l'ai fait voter. La 34 maintenant, sur l'entrée des piscines.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 34 PISCINES COMMUNAUTAIRES : ÉVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Monsieur RIFFARD : Comme vous le savez, il y a cinq piscines communautaires : Brive, Craponne, Saint-Paulien, Lavoûte et Le Puy, donc La Vague. Nous avons donc décidé de faire évoluer les tarifs. Vous avez vu, en annexe, il y a une grille tarifaire de 60 lignes assez conséquente. Donc nous avons décidé de bouger une dizaine de lignes de façon modérée : 0,50 à 1 euro, voire 2 euros. Une évolution modérée pour ne pas pénaliser l'attractivité ou la fréquentation des piscines. Globalement, cette évolution proposée devrait permettre de générer plus de 80 000 euros de recettes supplémentaires.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette augmentation ? Pas d'opposition, pas d'abstention. Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 35 GRILLE TARIFAIRE POUR LES DÉGRADATIONS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur RIFFARD : L'agglomération assure la gestion des cinq piscines communautaires, du complexe sportif de Guitard, de la salle omnisport de Quincieu et du Palais des Sports. Ces équipements sont fréquentés par des particuliers, des groupes, des clubs et diverses institutions. Si les usagers sont globalement respectueux des installations, des dégradations peuvent être constatées. Afin d'y remédier, il est proposé de mettre en place une grille tarifaire, dont vous avez pu consulter la liste qui est non exhaustive en annexe. L'objectif est de responsabiliser les usagers, même si nous convenons qu'il sera difficile d'identifier les auteurs des dégradations. On veut essayer de responsabiliser au mieux les utilisateurs.

Monsieur BRINGER : Ce sont des délits qu'on prend aussi dans d'autres domaines. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 36 APPROBATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET DES PLANS D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) DES PISCINES.

Monsieur RIFFARD : J'espère que vous avez regardé en pièce jointe les différents règlements des différents équipements. Le principal point de cette mise à jour est l'harmonisation des plans d'organisation de la surveillance et de secours et les règlements intérieurs des cinq piscines. C'était vraiment une harmonisation des cinq établissements. Les principaux points, c'est la suppression des noms des agents afin d'éviter qu'ils soient obsolètes dès qu'il y a un nouvel agent au départ. La création d'un message type d'alerte en cas d'accident, une modalité d'action du personnel en cas d'accident modifié pour plus d'efficacité. Au niveau des règlements intérieurs : conformité avec la loi-tabac dans les établissements, suppression de doublons de textes afin d'alléger les règlements intérieurs, ou encore création d'un article stationnement parking réservé aux usagers et aux personnels.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 37 EXPLOITATION DU SNACK DE LA VAGUE : CHOIX DU CANDIDAT

Monsieur RIFFARD : Le site du centre aqua ludique de La Vague dispose de deux espaces de snacking : un à l'intérieur à proximité de l'accueil et un à l'extérieur aux abords des plages. Suite au désistement du précédent candidat pour la tenue du snack en janvier 2026, une nouvelle procédure de sélection préalable a été mise en oeuvre via un appel à manifestation d'intérêt. Au terme de la procédure, la proposition de Monsieur **Issam BOUCHAALA** demeurant au Puy-en-Velay a été retenue pour la période estivale, à savoir du 24 juin 2026 au 6 septembre 2026. La redevance fixe d'occupation est de 600 euros TTC mensuels. Elle est assortie d'une part variable correspondant à 2 % du chiffre d'affaires.

Monsieur BRINGER : Pas de questions sur l'exploitation du snack ? Pas d'opposition, pas d'abstention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 38 DISPOSITIF "PROFESSION SPORT" : ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR LA SAISON 2026-2027

Monsieur BRINGER : C'est un dispositif que l'on a en convention avec le département dans le cadre d'un soutien mis en œuvre par le département de la Haute-Loire pour la saison 2026-2027. Il fixe à 2 euros de l'heure le niveau d'intervention de la communauté d'élaboration au titre du dispositif profession sport pour les mêmes périodes. C'est une aide importante pour les clubs qui ont des employés, des personnes qui travaillent et qui développent le sport sur leurs associations. On complète ce dispositif et si on ne vote pas ce dispositif, le département ne donnera pas l'aide. C'est une aide commune, très souvent aussi avec les communes. On peut l'avoir avec les communes, mais nous c'est pour les clubs communautaires. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

Xavier RIFFARD n'a pas participé au débat et a quitté la salle

N° 39 TAXE DE SÉJOUR : REVALORISATION DES BARÈMES

Madame BELLUT : Bonsoir à tous. La délibération concerne la revalorisation des barèmes de la taxe de séjour. Cette taxe de séjour, comme vous le savez, est une contribution perçue auprès de toute personne séjournant à titre onéreux dans un hébergement touristique dès lors qu'elle n'est pas domiciliée dans la commune. Le Code général des collectivités territoriales dispose des modalités d'instauration de la taxe de séjour auprès du conseil communautaire. La communauté d'agglomération est chargée de récupérer cette taxe auprès des hébergeurs de son territoire. Afin de tenir compte des investissements réalisés par la communauté d'agglomération en matière d'attractivité et de développement touristique, il est proposé d'actualiser les montants des barèmes de la taxe de séjour sur le territoire. Pour une mise en application le 1er janvier 2027, elle doit être décidée pour le 1er juillet 2026, c'est pourquoi nous proposons un vote communautaire. Vous avez un tableau qui reprend par catégorie d'hébergement les tarifs actuels, propositions de nouveaux tarifs, montant des taxes additionnelles départementales, puisqu'il y en a, et montant total taxes de séjour par nuit et par personne. En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante. Le conseil communautaire :

- Valide l'assujettissement à la taxe de séjour au réel pour les hébergements proposés des nuitées marchandes, conformément à l'article R, etc., du Code, etc., la nature des hébergements concernés, par type d'hébergement, ils sont cités dessous.
- Perçoit la taxe de séjour au 1er janvier au 31 décembre inclus de chaque année
- Valide les périodes de déclaration et reversement suivantes.
- Approuve les tarifs suivants. Vous avez par catégorie d'hébergement la taxe de séjour pour la communauté d'agglomération.
- Approuve les exonérations explicables aux personnes suivantes assujetties à la taxe de séjour, donc les personnes mineures de moins de 18 ans, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employé sur l'agglomération, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, ainsi que les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1 euro par nuit.
- Valide les modalités et tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2027.
- Notifie cette délibération aux services préfectoraux et aux directeurs des finances publiques conformément à l'article R2333-43 du Code général des collectivités territoriales.

Merci. Vous avez des questions ?

Monsieur MAZOYER : Je voulais savoir si vous êtes sûrs que tout le monde déclare leur site d'accueil ? Ce n'est peut-être pas toujours le cas.

Madame BELLUT : C'est une bonne question. Vous avez un exemple ?

Monsieur X : propos hors micro Aujourd'hui, il y a des façons de réserver par Internet, etc., qui échappent peut-être un petit peu à... (**propos hors micro**)

Monsieur BRINGER : Par Internet, à partir du moment où les gens sont identifiés par une plateforme, ils sont obligatoirement déclarés. C'est un moyen aussi de contrôle. Ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a eu une augmentation importante de la taxe de séjour due au nombre de touristes supplémentaires qui sont arrivés, mais aussi par rapport aux déclarations officielles. Mais certaines peuvent passer à l'as, et on va voir ce que va nous dire Olivier.

Monsieur DEPALLE : Oui, je voulais rebondir sur ce que tu disais concernant les plateformes, parce qu'elles ne fonctionnent pas toutes de la même manière. Il y a des plateformes qui collectent la taxe de séjour et qui la reversent, mais il y en a d'autres qui mâchent le travail pour les propriétaires et qui demandent que les propriétaires fassent les déclarations et ils ne le font pas forcément à chaque fois. Notamment les plateformes comme Booking.com ou des choses comme ça. Je pense qu'on a encore un peu de boulot là-dessus pour les collecter. Il en reste à collecter.

Monsieur BRINGER : Oui, il y a une personne, au niveau de l'Office du tourisme, qui s'occupe justement de regarder s'il y a les rentrées dans le cadre de la taxe de séjour. Depuis que cette personne fait ce travail, on a réellement vu les recettes supplémentaires que l'on avait. Certes, il y a peut-être des fraudeurs. Oui, peut-être, mais on est très attentifs et on regarde ce qu'il en est. L'intérêt que l'on a dans le cadre de cette taxe de séjour, c'est de faire rentrer des recettes pour déployer encore plus de communication ou d'investissement sur le fait qu'on est une très belle agglomération avec des possibilités de tourisme très importantes. L'idée, c'est bien réellement de développer encore le tourisme. Ça inclut aussi d'avoir un bon hébergement, de bien les accueillir, mais aussi de bien communiquer.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Sylvie. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non, je n'en vois pas. Donc, Sylvie BARBE qui s'est opposée.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **MAJORITÉ**
 Pour : 79
 Contre : 1
 Sylvie BARBE

N° 40 ASSOCIATION PONT DES LUDES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Madame MOSNIER : Il s'agit tout simplement de valider l'attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à l'association Pont des Ludes dans le cadre de la convention de partenariat entre la CAPEV et Pont des Ludes pour le dispositif communautaire Lud'Agglo et le montant de la subvention est de 20 000 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition, pas d'abstention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 41 MANIFESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES ET CULTURELLES - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026 : ATTRIBUTION

Madame BOURGIN : Cette année, l'agglomération a reçu une cinquantaine de dossiers de demande de subvention au titre de la culture et de l'événementiel. Après examen des dossiers, une enveloppe correspondante à hauteur de 267 570 euros a été allouée, si vous en êtes d'accord. En annexe, vous aviez les tableaux, les subventions de plus de 5 000 euros qui ont été proposées au vote du Conseil communautaire.

Monsieur BRINGER : Pas de remarques, pas d'opposition, pas d'abstention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 42 RAPPORT DÉFINITIF DU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE GESTION DE L'OFFICE DE
TOURISME DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY ET DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY (CHAMBRE RÉGIONALE DES
COMPTES AUVERGNE RHÔNE-ALPES PÉRIODE 2019-2024)**

Monsieur LONJON : Bonsoir à tout le monde. La chambre régionale des comptes a procédé à deux contrôles coordonnés des comptes et de la gestion de l'Office de tourisme de l'agglomération et de notre agglomération. Mais ces investigations portaient uniquement sur les strictes relations entre l'Office et l'agglomération. Ces rapports ont donné lieu à un document définitif qui a été présenté en assemblée générale de la chambre au mois d'octobre 2025. Nous avons reçu le rapport définitif le 4 mai. Le périmètre de ces contrôles était le suivant : la compétence en matière de tourisme de l'agglomération et les missions qui sont confiées à l'Office de tourisme, le fonctionnement de l'Office, l'activité de l'Office et la situation financière de l'Office. Il ressort de ce contrôle à la fois des points positifs, mais aussi des points d'amélioration. Les points positifs, c'est que le territoire communautaire a connu une réelle dynamique de fréquentation pour laquelle l'Office de tourisme a pris toute sa part en tant qu'acteur majeur de l'animation touristique et culturelle. Les statuts révisés en avril 2024 ont resserré la gouvernance sur l'Assemblée générale, le conseil d'administration et son président. Ce sont les points positifs. Et puis, il y a quelques points d'amélioration, notamment sur les points de gouvernance qui sont à préciser, puis une procédure d'achat à consolider. En fait, sur ces bases, le rapport d'observation fait état de huit recommandations : cinq qui s'adressent directement à l'Office de tourisme, deux à l'agglomération et une aux deux entités que sont l'Office et notre agglomération. Les recommandations, je vous les lis pour être très précis :

- La recommandation n°1 qui concerne l'Office de tourisme : modifier les statuts, aux fins de préciser l'étendue des pouvoirs du président du conseil d'administration au regard des contrats les plus importants, de déterminer les modalités de nomination du directeur de l'association et d'organiser la délégation de signatures entre le président et le directeur ;
- La recommandation n°2, toujours pour l'Office de tourisme : respecter la portée de la délégation accordée au directeur, notamment quant aux engagements supérieurs à 10 000 euros, nécessitant la signature de la présidente du conseil d'administration ;
- La recommandation n°3, toujours pour l'Office de tourisme : définir les modalités de tenue et les personnes habilitées pour les opérations et mouvements sur les comptes bancaires ;
- La recommandation n°4 qui concerne à la fois l'Office de tourisme et l'agglomération : veiller à la valorisation de l'intégralité des subventions en nature allouées par l'agglomération et leur comptabilisation pour le montant exact qui est ainsi valorisé ;
- La recommandation n°5 pour l'Office de tourisme : procéder au recensement annuel des besoins par famille d'achat homogène ;
- La recommandation n°6 qui concerne notre agglomération et qui est plus politique, c'est se rapprocher du département et de son agence Haute-Loire Attractivité pour développer la coordination et définir les paramètres d'action des deux niveaux des collectivités qui sont parties prenantes de la compétence en matière de tourisme ;
- La recommandation n°7 pour l'Office de tourisme, procéder à la publication des comptes annuels ainsi que du rapport du commissaire aux comptes ;
- La recommandation n°8 pour notre agglomération : adapter le montant de la subvention d'exploitation annuelle aux stricts besoins de financement de l'Office de tourisme.

Nous avons un an pour mettre en œuvre ces recommandations, dont certaines d'ailleurs ont déjà fait l'objet d'actions. Et dans un an, nous reviendrons devant cette assemblée pour faire le point sur les avancées par rapport à ces recommandations. Les deux commissions compétentes, tourisme et finance, ont validé et ont pris acte de ce rapport. Et maintenant, j'ai terminé de cette présentation, président.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques par rapport à ce compte rendu ?

Monsieur JOHANNY : On va en prendre acte de ce rapport, Monsieur LONJON, c'est comme ça. Ce qui est décevant là-dedans, c'est que dans les nombreux conseils d'agglomération que nous avons eus dans les années antérieures, combien de fois ces sujets qui ressortent aujourd'hui sur les préconisations sont ressortis. Qu'il s'agisse des questions de nomination du directeur, qu'il s'agisse des marchés publics, des marchés passés en termes d'achats, des obligations en termes d'achats, que ce soit en termes de publication des comptes, parce que le rapport est très intéressant et évoque plein de sujets, y compris, comme vous l'avez dit, des sujets positifs. Que ce soit donc en termes de publication des comptes des Nuits de Saint-Jacques, que ce soit en termes de questionnements sur la subvention annuelle versée à l'Office de tourisme. Chaque année, il y a cette question qui se pose, évidemment, et il y a eu ces dernières années, certains s'en rappellent bien, un certain nombre d'échanges un peu vifs à ce sujet pour dénoncer parfois ce qui m'apparaissait, moi, comme des incohérences sur le montant des subventions. On pourrait continuer comme ça, mais vous avez lu toutes les recommandations. J'ai oublié, oui, la question de l'organisation, à l'époque, entre Puy-de-Lumière et Hôtel des Lumières, etc. Tout cela, donc, ce que je qualifie, en gros, de questions liées à la transparence. N'oublions pas, quand même, sur une de ces recommandations, une qui pourrait être la première, la publication, qui est obligatoire, la publication des comptes, ce qui n'a pas été fait. À travers ce rapport, la chambre régionale, comme vous l'avez dit, a un certain nombre de recommandations assez fortes sur cet outil au service de l'intérêt général. Vous avez donné le délai d'un an pour que nous mettions en œuvre des actions. Sachez qu'il y aura une vigilance en la matière. Je me permets d'enchaîner puisque le rapport suivant sera justement sur la question de la subvention annuelle versée à l'Office de tourisme, est-ce que vous pouvez nous donner des précisions quant au calcul de cette subvention annuelle ? Est-ce qu'elle prend en compte, par exemple, les préconisations de la chambre régionale des comptes pour que, tout simplement, comme c'est le cas pour toutes les associations... Tout à l'heure, on parlait des versements de subventions aux associations. Pour toutes les associations, évidemment, on leur demande si la subvention demandée colle aux besoins. Ça serait bien qu'on se l'applique aussi en ce qui concerne l'Office de tourisme qui reste un outil au service de l'intérêt général. Merci.

Monsieur LONJON : Vous posez plusieurs questions, Monsieur JOHANNY. Je vais essayer de les prendre déjà sur la gouvernance. Vous savez que la composition du Conseil avait été modifiée en rééquilibrant la représentation à la fois des professionnels et des élus, ce qui a été validé, qui a été noté de manière positive par les magistrats. Ça, c'est plutôt une bonne chose. Sur les Nuits de Saint-Jacques, dans le rapport, il y a quand même les résultats de l'élu des Nuits de Jacques. Ils sont dans le rapport.

Monsieur JOHANNY : C'est la Chambre régionale des comptes qui a été obligée de compiler les choses pour retrouver les résultats.

Monsieur LONJON : Je ne suis pas sûr qu'ils aient été obligés, mais ils y sont. On les a. Sur la publication, qui est obligatoire effectivement, ça m'a surpris quand j'ai vu ça donc je me suis rapproché de l'Office pour savoir ce qu'il s'était passé. Ils sont publiés régulièrement. Ce qui s'est passé, c'était en 2024, je crois, il y a eu un changement de cabinet comptable. L'ancien cabinet comptable faisait lui-même les démarches de publicité. Ça n'a pas été transmis au nouveau cabinet comptable, d'où une année où il n'y a pas eu de publicité des comptes. Ce n'est pas non plus la mer à boire. C'est quand même, effectivement, un incident de communication. Sur la subvention annuelle, je disais tout à l'heure dans la présentation qu'on avait déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions. Déjà l'année dernière, on a baissé la subvention de l'Office de tourisme pour l'adapter. On est dans cette logique. Il n'y a pas grand-chose d'autre à dire. Je crois que j'ai à peu près répondu à vos inquiétudes. Sachez qu'en tout cas, nous, on va être aussi vigilants. Vous avez parlé de vigilance, mais nous aussi, on sera vigilants là-dessus.

Monsieur BRINGER : Je dirais que c'est toujours très intéressant d'avoir un compte rendu de la Cour des comptes. C'est le mot qui est fort, je trouve. Ils sont venus faire un audit, simplement, pour l'appeler un audit, ils regardaient, surtout, nous proposaient des axes d'amélioration. Je le vois de cette façon. Il y a déjà, comme l'a dit Roland LONJON, des recommandations qui ont été prises en compte. On va continuer, bien entendu, au niveau de l'agglomération pour qu'il y ait un bon fonctionnement. Et pour que derrière aussi, on ait un bon outil pour promouvoir le tourisme. Ce qu'il faut voir derrière, c'est qu'il faut promouvoir absolument le tourisme sur d'autres départements. Le tourisme, c'est de l'économie et c'est très important.

Monsieur JOHANNY : Désolé de revenir dessus, mais ce sont vos propos, Monsieur BRINGER, qui

m'y font penser. Justement, sur la question du rapprochement, donc à la préconisation de se rapprocher de l'outil du département. Est-ce que là-dessus, on a des avancées ? Est-ce que les nouvelles nominations de part et d'autre vont conduire à un rapprochement de ces outils ?

Monsieur BRINGER : Se rapprocher du département de la Haute-Loire, de son agence Haute-Loire Attractivité pour développer la coordination et définir les périmètres d'action des deux niveaux des collectivités. Oui, on a intérêt de travailler ensemble. C'est important. Et vous verrez, dans quelques jours ou semaines, on aura un ou une élue qui sera déléguée de l'agglomération au niveau de Haute-Loire Attractivité. Il y a une volonté de l'agglomération de travailler avec le département. On a des outils qui sont fabuleux et le faire ensemble, c'est encore mieux.

Monsieur CHAPUIS : Je voudrais aussi intervenir sur l'Office du tourisme parce qu'en fait, le rapport de la Chambre régionale des comptes peut laisser penser un regard suspicieux sur le fonctionnement de cet Office du tourisme qui, je le rappelle, est une association certes qui vit avec la subvention de l'agglomération, mais ce qu'il faut regarder, c'est pourquoi notre territoire en est arrivé là ? Quelle est la raison pour laquelle la taxe de séjour, chaque année, régulièrement augmente ? Pourquoi on a autant d'attractivité sur notre territoire ? Pourquoi le Saint-Jacques de Compostelle s'est autant développé ? Pourquoi on est dans une économie touristique aussi importante maintenant dans le cadre de notre agglomération ? C'est à l'Office du tourisme qu'on le doit. Pourquoi il y a les Nuits de Saint-Jacques ? Monsieur JOHANNY, je sais que vous n'êtes pas trop pour les Nuits de Saint-Jacques, mais en tout cas, pourquoi les Nuits de Saint-Jacques...

Monsieur JOHANNY : **propos hors micro**

Monsieur CHAPUIS : ... qui sont effectivement un festival de musique extrêmement important, qui sera reconduit à partir de l'année prochaine, qui fait une pause cette année, qui a déjà fait des pauses les autres années, qui à chaque fois s'équilibre, entre parenthèses. Vous me dites que les comptes du festival des Nuits de Saint-Jacques ne sont pas publiés, ils sont dans le document, et l'association l'Office du tourisme, comme toutes les autres associations, fait l'objet, quand elle demande sa subvention, d'une demande du compte d'exploitation, et évidemment du bilan, et évidemment des comptes annexes que sont les Nuits de Saint-Jacques qui sont, je vous le dis, Monsieur JOHANNY, pour le coup, équilibrés. On a donc un Office du tourisme, une association qui est extrêmement performante et qui a tiré l'agglomération au niveau économique, au niveau touristique, là où elle en est aujourd'hui. Moi, ce que je pense qu'il faut faire, certes, il faut tenir compte du rapport de contrôle de la chambre régionale des comptes. Il n'y a pas lieu de se flageller, parce qu'en réalité, les recommandations qui sont évoquées par la chambre régionale des comptes sont déjà en partie réglées, et notamment en ce qui concerne, dans les statuts, les rapports qu'il peut y avoir entre le président, le mode de nomination, enfin bref, sur toute la gouvernance associative, y compris, on verra dans le rapport suivant, sur l'adaptation de la subvention à l'Office du tourisme, l'adaptation qu'a fait la communauté d'agglomération l'année dernière. L'année dernière, je vous rappelle, ces 100 000 euros en moins qui ont été versés au niveau de l'association, et cette année, il y a encore des économies qui sont réalisées pour ajuster ce que demande la chambre régionale des comptes, pour ajuster justement la subvention au fonctionnement de l'association. Moi, ce que je vous demande, mes chers collègues, c'est, au contraire, d'être très fiers de notre Office du tourisme, de bien se persuader qu'où qu'on soit dans l'agglomération, en réalité, la dynamique touristique qu'on a, et je reprends la taxe des séjours, vous savez, chaque année, elle augmente, elle a doublé encore, etc., et mon collègue Marc GIRAUD connaît ça parfaitement. En réalité, grâce à l'Office du tourisme, on en est là où on en est sur notre territoire, et plutôt que l'incriminer et essayer de chercher ce qui ne va pas, pour une fois, ayons un regard très positif sur cette association.

Monsieur BRINGER : Je ne sais pas s'il y a d'autres remarques, d'autres questions, avant de voter la délibération ? Je terminerai en disant qu'à ce jour, on a une augmentation de 22 % de personnes au niveau tourisme, 22 %, donc ça démontre bien tout le travail qui est effectué depuis de longs mois et de nombreuses années.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Enfin, oui, c'est vrai, c'est simplement prendre acte du rapport.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

N° 43 OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANNUELLE 2 026 ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE

Madame BRINGER : Concernant cette délibération avec deux points : l'attribution de la subvention de fonctionnement annuel dont on vient largement de parler à hauteur de 880 000 euros, et un avenant à la convention d'objectifs qui lie la communauté d'agglomération à l'Office du tourisme. Là, quelques points de modification qui concernent premièrement la mise à disposition des nouveaux locaux de l'Office du tourisme, puisque maintenant, l'Office est installé au sein du Théâtre du Puy depuis novembre 2025. Un autre point qui concerne une action de promotion concernant le chemin de Saint-Régis. Donc là aussi, un point à mettre à l'avenant n°3. L'avenant aussi va proroger la durée de la convention de 1 an pour permettre aux nouveaux élus de pouvoir travailler sur le projet de territoire et sur les ambitions que l'on peut avoir en matière touristique sur l'agglomération. Et enfin, dernier point qui concerne le versement d'un montant de 90 000 euros qui correspond à la mise à disposition de personnel de l'agglomération auprès de l'Office du tourisme. Mais ce montant-là sera refacturé intégralement à l'Office. Donc il y aura une facturation au réel. Donc c'est neutre financièrement pour l'agglomération. Voilà les points sur lesquels il nous faut voter : la subvention annuelle, le versement des 90 000 et l'avenant n°3. Merci. Alors je fais voter, pardon, avant de les faire entrer. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est bon. Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 2

Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

Valérie BELLUT, Mathilde BOURGIN, Jean-Claude BONNEBOUCHE, Michel CHAPUIS, Jean-Paul BRINGER et Olivier DEPALLE n'ont pas participé au débat et ont quitté la salle

N° 44 FONDS INCLUSION ENFANCE JEUNESSE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION 2026-2030 ET PARTICIPATION FINANCIÈRE

Madame ROCHET : Bonsoir. Le Fonds d'inclusion enfance-jeunesse a été créé en 2022. Sa gestion est confiée à l'association DAHLIR. Le but est de favoriser l'accès au service pour tous les enfants en situation de handicap et de garantir une qualité de service au sein des offres d'accueil. Les autres financeurs sont la CAF, le département, la MSA ainsi que les EPCI du département. La convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2025, il vous est proposé de la renouveler pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2026 et de participer financièrement à hauteur de 1 740 euros par an.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des remarques, des oppositions, des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 COHÉSION TERRITORIALE : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026

Madame ROCHET : Depuis plusieurs années, une enveloppe annuelle est consacrée aux subventions dans le cadre de la politique de cohésion territoriale. Les subventions permettent de soutenir le fonctionnement et de développer des projets visant à renforcer la solidarité. Pour cette année 2026, 39 dossiers ont été déposés par 31 structures différentes. Vous avez en annexe le tableau qui reprend les subventions de plus de 5 000 euros et qui représente un montant total de 31 400 euros.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des remarques, des oppositions, des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS RATTACHÉS : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026

Madame BOURGIN : Dans le cadre du contrat de ville, on a des quartiers rattachés, c'est-à-dire L'Arbousset à Espaly-Saint-Marcel, La Bouteyre à Chadrac et le centre historique de la ville du Puy-en-Velay. Dans le cadre du Contrat de ville, il y a une partie de l'enveloppe cohésion territoriale qui est destinée à financer des projets pour ces quartiers, dits rattachés de la politique de la ville. Pour 2026, on a retenu cinq dossiers. Vous avez en annexe, pareil, le tableau qui reprend les subventions de plus de 5 000 euros. On vous demande de bien vouloir voter ces subventions pour ces projets.

Monsieur BRINGER : Des remarques ? Questions ? Non. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 CONTRAT DE VILLE : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 (1ÈRE SESSION)

Madame BOURGIN : Toujours dans le cadre du contrat de ville, on avait aussi une enveloppe à allouer, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, donc Guitard et Val-Vert. On a 46 dossiers en 2026, avec 26 porteurs de projets différents qui ont été déposés. Pour la première session, on a 41 projets retenus pour financement par l'ensemble des financeurs du contrat de ville, et pour les autres projets restants, on verra sur la deuxième session ce qui leur sera attribué. Donc, le comité des financeurs du contrat de ville a été réuni le 29 mai 2026 et a validé les participations de chacun des membres signataires et financeurs, donc : État, communauté d'agglomération, conseil départemental, et puis les bailleurs sociaux que sont l'OPAC 43 et Alliade Habitat. Vous avez en annexe toutes les subventions de plus de 5 000 euros qui ont été proposées au vote du conseil communautaire pour un montant total de 54 008 euros.

Monsieur BRINGER : Vous ne prenez pas part au vote, Chloé ALIBERT et André CLASTRE. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions par rapport à la délibération n°47 ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

André CLASTRE n'a pas participé au débat et a quitté la salle

N° 48 CONTRAT DE VILLE : CANDIDATURE AU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION (CTAI) 2026

Madame BOURGIN : Oui, alors là, c'est tout simple, pour le coup. On vous demande de voter la candidature de la communauté d'agglomération au contrat territorial d'accueil et d'intégration. Pour ceux qui ne savent pas ce qu'est le CTAI, ce qui était mon cas il y a quelques semaines, c'est le contrat territoire d'accueil et d'intégration pour favoriser l'intégration des personnes primo-arrivantes en situation régulière qui bénéficient d'une protection internationale. Donc on leur propose plusieurs dispositifs pour les aider à s'intégrer. Voilà.

Monsieur BRINGER : Pas de questions, pas d'opposition, pas d'abstention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : APPROBATION DU BILAN ANNUEL DE 6ÈME ANNÉE ET DU BILAN CUMULÉ 2019-2025

Monsieur BAY : Oui, bonsoir à tout le monde. Le programme local de l'habitat, comme vous le savez,

c'est notre feuille de route en matière d'habitat. Sur le bilan 2019-2025, nous allons le présenter très brièvement, et puis on vous demandera d'approuver ce bilan ainsi que le bilan annuel, puisqu'il faut le faire chaque année, la sixième année. Je rappelle simplement les actions. Vous les avez, il y a cinq orientations stratégiques qui avaient été définies à l'époque. Donc on a prorogé un peu ce PLH parce qu'on arrivait de façon à élaborer le prochain, qui est en cours, justement, de réalisation. Sur la sixième année, le PLH a été rythmé par la formalisation de nouveaux dispositifs, puisqu'on avait mis en place, depuis le 1^{er} septembre 2025, l'OPAH-RU sur le secteur historique de la ville du Puy, et puis le pacte territorial qui s'adresse (ces 2 dispositifs s'adressent) aux propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants pour rénover leurs biens. Donc ce dispositif est déjà en place. Nous avons également, sur cette sixième année, poursuivi les opérations lourdes pour tout ce qui concerne ce qu'on appelle le recyclage foncier, c'est tout ce qui est RHI, l'habitat insalubre pour les communes structurantes et rurales. En l'occurrence, on a travaillé sur les communes de Craponne, Allègre, Vorey et, bien sûr, la ville du Puy. On a poursuivi la constitution d'un observatoire de l'habitat et du foncier qui permet, justement, de piloter la politique de l'habitat. On l'a fusionnée, ça permet de savoir un petit peu tout ce qui est disponible en termes d'habitat et de foncier sur les communes de l'agglomération. Et puis nous avons continué d'accompagner les communes, donc les communes et les bailleurs sociaux pour tout ce qui est création et amélioration de logements. Il y a eu 194 logements. Donc c'est tout ce qui est logement social, mais aussi logements communaux. Je rappelle que nous finançons les logements communaux. Je vois le maire de Saint-Préjet qui en a bénéficié, de Saint-Julien-d'Ance. Des petites communes en ont bénéficié et ce dispositif marche plutôt bien puisqu'on a eu sur ce bilan du PLH, une quarantaine de communes qui ont demandé ce dispositif. On a, par contre, un peu dépassé les dépenses sur cette sixième année, c'est simplement parce qu'il y a eu beaucoup de dépenses engagées pour améliorer et créer les logements, donc aider les bailleurs sociaux sur le Val-Vert. Donc on a eu 1 371 468 euros d'engagés pour cette sixième année. Sur le bilan cumulé, vous l'avez également, on a accompagné et amélioré l'habitat privé sur près de 1 060 logements depuis le lancement du PLH. Et sur tout ce qui est logements locatifs sociaux et communaux, ça représente à peu près 1 450 logements concernés. Donc le bilan est très satisfaisant. Il y a eu à peu près plus de 6 millions d'euros d'engagés et soit un peu plus d'un million d'euros par an. C'est un effort moyen de près de 13 euros par an et par habitant. On est dans les orientations que nous avons définies au départ et à peu près dans ce qui se fait aussi dans les structures intercommunales comme la nôtre. Le futur, vous avez pu avoir un courrier d'un bureau d'études qui s'appelle Urbalterre qui vous demande, justement, d'avoir un peu vos... Puisqu'on est en train de définir le prochain PLH, donc pour la période 2027-2033, et ce bureau d'études demande actuellement à toutes les communes, vous avez dû être consultés, ils pourraient même venir vous voir, pour savoir un peu vos attentes, vos préoccupations en matière d'habitat. Nous sommes en phase d'orientation et d'ici la fin de l'année, on devra élaborer le prochain PLH pour les six prochaines années. Donc on vous demande de prendre acte de ce bilan annuel et de ce bilan cumulé.

Monsieur BRINGER : Je ne sais pas s'il y a des questions, des remarques. C'est vrai qu'on doit prendre acte de cette délibération. Moi, j'attire votre attention sur le fait que le montant total est de 6,265 millions d'euros. Ce n'est pas négligeable. Et là, ce sont des... On va dire des aides qui sont faites sur l'ensemble des communes du département. Ce n'est pas simplement sur certains secteurs. Donc c'est vrai que ce programme PLH, il est nécessaire, il est important. On sait que le programme de l'habitat coûte cher, mais ça permet aussi de réaméliorer, sauvegarder certains secteurs et puis surtout proposer des logements dignes de ce nom.
Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, toujours pas. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 50 POLITIQUE DE L'HABITAT : EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS 2026

Monsieur BAY : Il s'agit des demandes de subvention de fonctionnement pour des associations qui s'inscrivent dans l'action du PLH pour renforcer ponctuellement les capacités d'accueil des publics en situation de précarité ainsi que les jeunes en début de parcours professionnel. Il y a donc deux associations qui ont déposé une demande : La Clef 43 et le foyer des jeunes travailleurs du consulat,

pour une enveloppe de 30 000 euros. Il y avait déjà une convention avec le FJT de 15 000 euros. Donc on propose de reconduire cette subvention de 15 000 euros et d'allouer à La Clef 43 qui est l'agence immobilière à vocation sociale qui traite à peu près 350 dossiers sur l'agglomération, surtout sur la ville du Puy, mais sur l'agglomération aussi, une subvention de 15 000 euros.

Monsieur BRINGER : Sandra LOMBARDY, vous l'avez compris, s'est « auto-déportée » sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Sandra LOMBARDY n'a pas participé au débat et a quitté la salle

N° 51 PERSONNEL : ACTION SOCIALE

Monsieur CHAPUIS : La délibération n°51, c'est sur les dépenses à caractère social pour la collectivité. Vous savez, on a une obligation de le faire. Dans ce cadre-là, on confie ça aux CCAS de la communauté d'agglomération, qui est une association avec un forfait de 138,09 euros par agent, ce qui a représenté en 2026 94 039,29 euros pour être très précis. Et il y a, bien sûr, une subvention annuelle complémentaire qui permet de régler le montant de la cotisation au CNAS (Comité national d'action sociale), pour les agents actifs et retraités, ce qui porte à 157 112 euros la participation de la collectivité à l'action sociale dans la communauté d'agglomération.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 52 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur CHAPUIS : La n°52, c'est une délibération dont vous avez l'habitude également. C'est la modification du tableau des emplois de la direction de l'eau et de l'assainissement. La direction de l'eau et de l'assainissement est un SPI qui doit donc disposer d'un tableau des emplois. En raison de la mutation d'un agent, il convient de créer l'emploi n°10, agent de relève à temps complet. Et puis, il faut aussi créer l'emploi n°11, agent d'exploitation à eau à temps complet sur l'île de Sermoulis en raison du changement d'affectation d'un agent. Je vous demande donc, mes chers collègues, d'approuver la création de ces deux emplois.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 53 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur CHAPUIS : Une délibération un peu longue qui reprend les modifications, les créations d'emplois dans la collectivité. Je vous propose de la résumer simplement à sa conclusion, qui, en gros, nous amène aujourd'hui devant vous pour vous demander d'approuver la création du tableau des emplois suivant :

- L'emploi n°675 d'assistant comptable et budgétaire à temps complet ;
- L'emploi n°676 d'aides de cuisine, production froide à temps complet ;
- L'emploi n°677 de graphiste à temps non complet ;
- L'emploi n°678 de chargé de vidéo et montage 3D à temps complet ;
- L'emploi n°679 de technicien informatique à temps complet ;

- L'emploi n°680 de technicien projet actif à temps complet ;
- L'emploi n°681 d'agent d'entretien à temps non complet, 28 heures par semaine sur 35 ;
- L'emploi n°682 d'assistants archiviste à temps complet.

Je vous demande également d'approuver la modification des grades cibles de l'emploi n°641 d'agent d'accueil, caisse et entretien, d'approuver le n°53 d'instructeur des droits des sols et l'emploi n°413 d'agent du secteur médiation. Toutes ces modifications du tableau des emplois sont liées à la vie de la collectivité, à des départs, à des changements de grades, bref, à la vie de la collectivité.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 54 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION

Monsieur CHAPUIS : Oui, je rappelle que sur le rapport précédent, il s'agit de création d'emplois, mais qu'à certains moments, on a aussi des suppressions d'emplois puisque la vie d'une collectivité fait que quand on crée un emploi, on n'augmente pas nécessairement l'effectif de la collectivité, mais on a des emplois qui peuvent rester vacants pendant ce temps-là et en fonction de l'orientation de la collectivité, on supprime ou pas les emplois. Maintenant, on est sur un rapport personnel, la mise à disposition. Donc on a Madame Midheta PARATUSIC, qui est agent de la ville, qui est mise à disposition de la communauté d'agglomération ; Madame Christelle BOUCHET, agent de la ville mise à disposition de la communauté d'agglomération ; Madame Murielle BONGIRAUD, qui est de la communauté d'agglomération, qui, elle, est mise à disposition au syndicat mixte de gestion de l'aérodrome pour assurer des missions de comptabilité, et au syndicat mixte du Pays du Velay pour assurer des missions de comptabilité pour le compte de l'établissement précité. Les conventions pourraient être reconduites par avenant. Je demande à mes chers collègues de bien vouloir approuver le principe de ces mises à disposition.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions, des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 55 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES : ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL DES STRUCTURES PETITE ENFANCE (APP)

Monsieur MEYZONET : Oui, bonsoir à toutes et tous. Cette convention, elle a pour but d'associer d'abord plusieurs communautés de communes, à savoir la communauté d'agglomération du Puy-de-Velay, mais également la communauté de communes de Cayres-Pradelles et la communauté de communes de Mézenc-Loire-Meygal. En fait, cette convention a pour but de partager, si je puis dire, les frais de fonctionnement, notamment pour tout ce qui relève du relais petite enfance, des crèches, tout ce qui est accueil enfant-parent, etc. Donc ça détermine, en fait, un nombre de participations de chacune des collectivités, à savoir qu'on a un neuvième pour la communauté de communes de Mézenc-Loire-Meygal, un neuvième également pour la communauté de communes de Cayres-Pradelles et sept neuvièmes du prix pour la communauté d'agglomération du Puy-de-Velay. Donc ça concerne les relais. Et pour les lieux d'accueil, c'est un tiers pour la communauté de communes de Mézenc-Loire-Meygal et deux tiers pour la communauté d'agglomération du Puy. Donc cette convention est là pour partager simplement des frais et avoir, disons, l'ensemble des procédures réalisé sur l'ensemble des communautés de communes. Je ne sais pas s'il y a des questions ?

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 56 CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE TITRES-RESTAURANT ET APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Monsieur MEYZONET : Cela concerne essentiellement la communauté d'agglomération directement, la ville du Puy-en-Velay et le centre communal d'action sociale du Puy-en-Velay. Donc comme ça parle par soi-même, c'est pour avoir des titres restaurants. Et là aussi, il est prévu de créer un groupement de commandes pour avoir de meilleures conditions possibles, aussi bien économiques que techniques, dans ces titres-restaurants.

Monsieur BRINGER : Pas de remarques ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 57 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY, LA VILLE DU PUY-EN-VELAY ET SON CCAS POUR LA PASSATION DE MARCHÉS OU COMMANDES NÉCESSAIRES À LA MUTUALISATION DES MOYENS TECHNIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES, ET LA PASSATION DES MARCHÉS D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE, DES BÂTIMENTS, DES RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET COURS D'EAU - AVENANT N°1

Monsieur MEYZONET : C'est la convention de groupement de commandes entre la communauté d'agglomération, la ville du Puy et le CCAS pour la passation de marchés nécessaires, donc la mutualisation des moyens techniques et prestations de services, notamment aussi la passation des marchés d'entretien de la voirie, des bâtiments, des réseaux hydrauliques et cours d'eau. Par rapport à toutes ces missions, il est prévu de créer un groupement de commandes entre les différentes collectivités, en sachant qu'il y a un avenant n°1 à la convention de groupement de commandes des moyens techniques alignant la durée de la convention relative à la mutualisation des moyens et celle du mandat en cours, ainsi que toutes les précisions au complément apportées par les différents domaines de mutualisation. Il est précisé que dans cette délibération, on donne l'autorisation au président de signer l'avenant n°1 avec ce groupement de commandes.

Monsieur BRINGER : Pas de questions ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 58 EXTENSION ET MODERNISATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE CHADRAC - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur GOBET : Nous avons besoin de prendre un deuxième avenant sur cette station d'épuration, sur ce très gros chantier, bien sûr. C'est un avenant qui n'a aucune incidence financière pour nous. Il s'agit simplement de faire une réception partielle du chantier, faire la réception de toute la partie méthaniseur afin que l'on puisse percevoir dans les bons délais la subvention de 300 000 euros de FEDER. Donc nous essaierons de faire cette réception de chantier courant juillet afin de nous donner le laps de temps pour régler toutes les factures et faire la demande pour obtenir les 300 000 euros de FEDER qui nous ont été accordés pour la création du méthaniseur. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce sujet.

Monsieur BRINGER : Simplement on peut dire, Roland, qu'on devrait le mettre en service d'ici quelques semaines ?

Monsieur GOBET : Le méthaniseur fonctionne. Le méthaniseur fonctionne, le méthaniseur injecte et rapporte 1 000 euros par jour à la communauté d'agglomération, donc avec un impact notamment pour le transport des matières qui vont produire du gaz et qui est absolument nul puisque ça vient de 30 mètres à côté. Je crois que c'est un exemple de méthanisation qu'il faudrait quand même développer un petit peu partout en France. J'espère que nous serons pilotes là-dedans.

Monsieur BRINGER : Un bel équipement et c'est un équipement important du mandat précédent avec une mise en service retardée de quelques mois. Donc ça devrait être au mois de septembre qu'on inaugure cet équipement. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 59 ÉCLAIRAGE PUBLIC EXTENSION ZAE LE CROS DE LA GARE - COMMUNE DE SAINT-VINCENT - EXTENSION DES RÉSEAUX : AUTORISATION DE CONFIER AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Monsieur MOURGUES : Oui, ça concerne des travaux d'extension d'éclairage public sur la zone de Saint-Vincent. Donc lors de la réalisation du projet, il y avait un complément de travaux qui a été proposé par le syndicat à hauteur de 1 063,76 euros. Le syndicat départemental peut prendre en charge, comme vous le savez, la réalisation de ces travaux en demandant à la communauté d'agglomération une participation de 55 %, soit 585,07 euros. Voilà pour Saint-Vincent.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des oppositions sur la 59 pour Saint-Vincent ? Pas d'abstention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 60 ZA LAPRADE COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Monsieur MOURGUES : Oui, pareil, des travaux à Saint-Germain lors de la réalisation du projet. Toujours pareil, il y a un complément de travaux qui a été proposé à hauteur de 5 527,40 euros, et la participation de l'agglomération, donc 55 % du hors taxe, à hauteur de 3 040,07 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition sur ces investissements qui vont nous permettre de faire des économies ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 61 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : ZA DE BLEU (POLIGNAC), ZA CHANCHANY (ESPALY-SAINT-MARCEL), ZA CHÂTEAUNEUF (ALLÈGRE), ZA COMTE DE FOIX (CUSSAC) : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Monsieur MOURGUES : Ensuite, il y a toujours des travaux d'éclairage. Cela concerne Polignac, Espaly, Allègre et Cussac. L'estimation des travaux est à 51 688,76 euros. Toujours pareil, participation de l'agglomération à hauteur de 55 %, soit 28 428,82 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition, pas d'abstention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 62 RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA ZA LES FANGEAS SUR LA COMMUNE DE SOLIGNAC-SUR-LOIRE : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Monsieur MOURGUES : Aux Fangeas, des travaux estimés à 2 099,72 euros, avec une participation de l'agglomération à hauteur de 55 % du hors taxe, soit 1 154,85 euros.

Monsieur BRINGER : Pas d'opposition, pas d'abstention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 63 VIA DOLAIZON : AMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT AVEC LA RÉGION

Monsieur MOURGUES : Cela concerne un avenant à la convention. Il y avait une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement qui avait été signée entre la région, la ville du Puy et la communauté d'agglomération. Les parties se sont accordées pour désigner la région comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble des études et des travaux relatifs au projet, et il convient de requalifier les espaces publics traversés et directement attenants du Véloroute et de renforcer le passage de la Véloroute, de sécuriser l'avenue de la Dentelle, d'aménager les abords directs de l'église, de faire un lien avec le centre-ville du Puy. Et le coût estimatif est de 700 000 euros hors taxe. Donc il vous est proposé d'adopter la délibération concernant l'extension de ce périmètre d'intervention du secteur des Carmes au Puy, sachant que nous, à l'agglomération, on n'est pas directement concernés, c'est surtout la région et la ville du Puy, comme vous le voyez dans le tableau de répartition des dépenses.

Monsieur BRINGER : Y a-t-il des remarques ?

Monsieur JOHANNY : Effectivement, c'est un sujet qui concerne plus la ville du Puy, financièrement, en tout cas. En ce qui concerne la sécurisation, notamment sur l'avenue de la Dentelle, ce sont des travaux qui seraient les bienvenus, parce qu'évidemment, on est face à un problème très clair de sécurité. Je n'y reviendrai pas. Cependant, si je viens au micro, c'est pour revenir sur les propos qu'on avait tout à l'heure avec Monsieur BRINGER sur la place du vélo en cœur de ville, surtout en cœur urbain, pour dire que parfois, les besoins des « vélotaffeurs » ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui viennent faire du tourisme à vélo, qui se baladent. Je pense que vous en avez bien conscience. Et typiquement, sur cet itinéraire, on est confrontés à cette difficulté-là, c'est que les « vélotaffeurs », eux, ils ne vont pas s'amuser à contourner des voies parce qu'il y a une belle voie aménagée où il est agréable de rouler. Non, ils veulent aller, évidemment, au plus vite et ça me paraît bien normal. Juste pour dire que sur cet itinéraire inachevé, pour l'instant, on a quand même deux problématiques, parce qu'aujourd'hui, après Causans, on va dire, et après l'inauguration de samedi, on a deux coupures sur cet itinéraire. La première coupure, c'est rue de la Passerelle, rue des Moulins, où la première tentative de tracer cet itinéraire a rapidement été effacée parce qu'il y avait un problème de sécurité. Et deuxième, c'est justement sur la place des Carmes, où il me semble que c'est l'agglomération qui a fait ça, qui a posé sur la voie cyclable les projecteurs pour l'église des Carmes, qui fait qu'aujourd'hui, cette voie est coupée, effectivement.

Monsieur BRINGER : Moi, je vais revenir par rapport au « vélotaffeur ». J'ai un exemple type, si vous voulez, et c'est là où je ne souhaite pas qu'il y ait d'opposition, sincèrement, entre les « vélotaffeurs », les cyclistes classiques et les voitures. Parce que j'ai échangé avec des « vélotaffeurs » qui habitent sur ma commune, à Brives-Charensac, et ils se plaignent qu'il n'y ait pas d'aménagement entre la commune de Brives et la commune du Puy, parce qu'ils vont travailler au Puy-en-Velay. Ils me disent clairement qu'il faut créer un aménagement entre les 14 ponts et le stade Lafayette, c'est trop dangereux. Je leur explique qu'il y a deux endroits qui ont été aménagés. C'est les rives de la Loire,

dans un premier temps, les rives de la Borne, ils peuvent les prendre. Ils ont aussi la possibilité de prendre au-dessus de chez Croze et Weldom et arriver en plein centre-ville du Puy. Je crois aussi qu'à un moment, il faut savoir être raisonnable lorsqu'il y a des aménagements qui sont investis. Ce que je ne comprends pas, moi, je suis passé, parce que j'ai entendu cette remarque au niveau de la place des Carmes... Je suis passé à vélo, je ne comprends pas ce que ça gêne sur la circulation d'avoir mis ces deux statues pour la vidéoprojection. Je ne sais pas, Monsieur JOHANNY, si vous êtes passé à vélo, mais à cet endroit-là, sincèrement, je ne comprends pas.

Monsieur BRINGER : C'est à la sortie du pont des Carmes, de part et d'autre.

Monsieur CHAPUIS : Monsieur JOHANNY, non, les deux tours qui ont été mises pour la projection sur l'église des Carmes sont mis dans les angles. Et le pont qui est sur la piste cyclable, le petit pont qui enjambe le Dolaizon, il est complètement accessible. Non, mais vous me parlez de la piste cyclable. La bande cyclable qui part du pôle multimodal, qui arrive à l'église des Carmes, qui traverse devant l'église des Carmes pour rejoindre le petit pont de Dolaizon pour traverser le Dolaizon, il est totalement accessible. Monsieur JOHANNY, je suis désolé, j'y passe tous les jours, je peux le constater. Ce que vous dites et ce qui a été relayé par les réseaux sociaux, par le Puy cyclette d'ailleurs, c'est faux.

Monsieur BRINGER : Je ne sais pas s'il y a d'autres remarques, d'autres questions. Claude ? C'est quoi les vélos « Taffeurs ». Ce sont des personnes qui vont au travail ou qui vont aux écoles, qui amènent leurs enfants à vélo, avec des vélos qui sont un peu plus encombrants. C'est vélotaf. Je vais au taf. Quand tu allais au taf, c'est que tu allais au boulot. C'est la même chose. Est-ce qu'il y a des oppositions sur cette délibération ? Des abstentions ? Merci. Pardon, Chloé ALIBERT s'abstient.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 2
 Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

N° 64 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE - MOBILITÉ : ACQUISITION DE DEUX BUS - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur JOUJON : Le service mobilité, dans son cadre de renouvellement de sa flotte doit acquérir deux bus, l'un électrique et l'autre *mild* hybride. C'est à ce titre qu'on sollicite des aides de l'État dans le cadre du fond vert et de l'agglomération. C'est un montant de 971 540 euros, partagé à 50 % pour les deux, donc l'État et la collectivité. Il vous est proposé d'adopter la délibération. Merci.

Monsieur BRINGER : C'est toujours dans le cadre du PPI que l'on avait voté il y a quelques années avec l'amélioration constante des bus. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 65 CRUE DU 17/10/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION FEDER - RESTORE (SOUTIEN RÉGIONAL D'URGENCE À LA RECONSTRUCTION)

Monsieur LONJON : Après les événements tristes du mois d'octobre 2024, il y a diverses infrastructures qui ont été dégradées et qui ont rendu des travaux de remise en état nécessaires. Vous avez la liste des travaux de remise en état dans le corps de la délibération. Le montant total des travaux est évalué à 723 886 euros sur lesquels nous demandons de solliciter 80 % de subventions.

Monsieur BRINGER : Voilà, demande de subventions pour espérer avoir le maximum. Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions, des abstentions ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 66 BUDGET DE LA RTCA : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2026

Monsieur LONJON : On revient sur cette subvention d'équilibre qu'on a votée au mois d'avril, puisque Monsieur le Préfet, dans le cadre de son contrat de légalité, nous a rappelé d'ailleurs à juste titre que les budgets des services publics, industriels et commerciaux, ce qui est le cas de la RTCA, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses, ce qui veut dire, en principe, interdiction d'une subvention d'équilibre. Donc il nous a fait remarquer qu'on n'était pas trop dans les clous, sauf à prouver que les exigences du service public nous conduisent à imposer des contraintes particulières de fonctionnement, ou bien quand le fonctionnement du service exige des investissements qui, en raison de leur importance et du nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. Donc c'est toujours l'excessivité des tarifs qui entraîne finalement une exception au principe de subvention d'équilibre. En résumé, la subvention d'équilibre de 1 732 800 euros n'est pas remise en cause, c'est simplement qu'on doit la répartir entre deux types de prestations, on va dire ça comme ça, la partie service public et la partie investissement. La partie service public, vous le voyez dans la délibération, il y a un certain nombre de dispositions et de dispositifs qu'on met au service des communes, on peut penser à l'exemple de Craponne, les transports pour les personnes à mobilité réduite, le transport qu'on fait aussi pour les établissements scolaires pour amener les enfants dans des activités culturelles ou sportives, les piscines notamment, et puis aussi des lignes de transport pour les communes qui n'ont pas de transport collectif. On a évalué cette partie de service public à 600 000 euros et de l'autre côté, pour ce qui concerne les investissements, c'est 932 800 euros qu'on a déjà vus quand je vous ai présenté le budget primitif. Donc voilà, ce qu'on propose, c'est d'éclater cette subvention en deux.

Monsieur BRINGER : Est-ce qu'il y a des gens qui s'opposent à l'éclatement de cette subvention ? Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Non. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

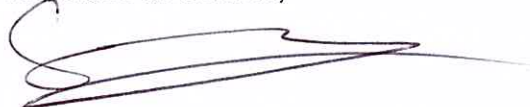
VOTE : **UNANIMITÉ**

Monsieur BRINGER : Je ne sais pas s'il y a des questions particulières ? Est-ce qu'on peut clôturer ce conseil, si vous en êtes d'accord ? Je n'en vois pas. Écoutez, je vous remercie. Je vous souhaite une bonne période estivale et on se retrouvera lors d'un conseil fin septembre. Merci à vous. Bonne soirée.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être publié le 29 juillet 2026 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

La secrétaire de séance,



Sandra LOMBARDY

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay


Jean-Paul BRINGER